

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020**

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 10

-----  
**Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire**

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 20 h dans la salle de la mairie le 16 janvier 2020 sur convocation adressée par le Maire le 10 janvier 2020.

Etaient présents : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, Mlle JEANNIARD Myriam, M. HALTER Etienne, , M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absents excusés : Mlle LUDWIG Michèle, M. WALTER Emmanuel.

Assistaient à la séance : M. LE MOUILLOUR Morgan, agent ONF (points 2, 3 et 4), M. HINKEL Francis, Mme HINKEL Odile.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

**1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2) PRESENTATION DU BILAN FORESTIER EXERCICE 2019**

L'agent forestier Morgan LE MOUILLOUR présente le bilan forestier de l'exercice 2019 se soldant globalement avec un résultat net de 3.329,52 € avec la réalisation de 85 % des heures prévues sur le SIVU.

**3) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS - EXERCICE 2020**

Le Conseil municipal prend connaissance des états prévisionnels des coupes et travaux forestiers présentés par les services de l'O.N.F. pour l'exercice 2020 qui se présente ainsi :

- L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, fait ressortir un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 72.480 euros pour un volume de 1.444 m<sup>3</sup>. Le montant prévisionnel des travaux d'exploitation s'élève à 40.643 euros hors taxes (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre comprises). Compte tenu des honoraires ONF, le bilan net prévisionnel s'élève à 31.837 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes proposé.

**Travaux patrimoniaux**

Le programme de travaux patrimoniaux est proposé pour un total ht de 20.643 €.

L'ensemble des travaux proposés sont acceptés, **à l'exception de la mise en place d'une clôture grillagée projetée en parcelle 6r pour une valeur de 11.069 €, sauf décision contraire à intervenir en cours d'année.**

**4) VENTE DE BILLES DE BOIS AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2020**

Le Conseil municipal décide comme les années précédentes de proposer aux familles de la commune du bois en billes à façonner au titre de l'année 2020, et ce pour leurs besoins personnels, sachant que les familles n'ayant pas achevés les lots de l'année précédente ne pourront prétendre à un nouveau lot. En cas d'inscriptions trop nombreuses par rapport aux lots disponibles, un tirage au sort sera effectué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix au m<sup>3</sup> est fixé à 40,70 euros TTC, soit 37,00 euros hors taxes (nouveau TVA applicable de 10 %), tarif inchangé par rapport à celui de l'année 2019.

**5) APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2020 (suite 1)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Paul FISCHER, Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

### **6) TRAVAUX COMMUNAUX**

Des grilles d'évacuation sur traversées de route étant à refaire rue de Rothau et rue du Champé, des devis seront demandés à l'entreprise COLAS et à l'entreprise G TERRASSEMENT.

### **7) COMMUNICATIONS - DIVERS**

Mlle Myriam JEANNIARD indique que les prochaines réunions du Select'Om sont programmées le 11 février (vote du compte administratif) et début mars (vote du budget primitif).

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,